



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers présents : 29	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 6 pouvoirs	

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_053 : **Culture - Manifestations d'envergure communautaire :
Accompagnement à la création de manifestations culturelles ou
sportives d'envergure communautaire**

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 27 janvier 2025,

Ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire existant depuis moins de trois ans sur le territoire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Culture et Lecture Publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention.

Une enveloppe annuelle de 30 000 € est proposée au budget pour financer ce dispositif et le dispositif d'appui aux manifestations récurrentes.

Le soutien est dégressif et ne peut excéder trois ans. La subvention est calculée selon le système indiqué dans le règlement des subventions. Le montant de subvention est plafonné à 5 000 €.

Suite à l'appel à candidatures lancé le 15 novembre 2024, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible	Année de soutien	%	Montant subvention proposé au conseil
Halloween	Artonne Frissonne	5 000 €	Année 1	20 %	1 000 €
Fête médiévale	Culture Nature	2 680 €	Année 2	34 %	905 €
Afterwork de la Limagne	La Patte Auvergnate	10 650 €	Année 2	19 %	1 997 €
Festival de musique latine	Epicerie Culturelle 63	1 520 €	Année 1	45 %	684 €
Anniversaire 60 ans	Foyer rural de St-André-le-Coq	3 470 €	Année 1	45 %	1 562 €
Exposition	ACAE	4 950 €	Année 1	33 %	1 630 €
Théâtre	Thuret en scène	1 303 €	Année 1	22 %	288 €
Les Historiales	Les Amis du Château d'Effiat et du Musée de l'école militaire	9 800 €	Année 2	23 %	2 205 €
TOTAL					10 271 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2025

Reçu en préfecture le 26/02/2025

Publié le 26/02/2025

ID : 063-200071199-20250218-CCPL_2025_053-DE

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de valider les montants des aides attribuées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- dit qu'il n'y aura pas de deuxième appel à candidatures au cours de l'année 2025,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement